



## **RÈGLEMENT DU PRIX IMAGINALES DE LA BANDE DESSINÉE DES BIBLIOTHÉCAIRES 2025**

Les Imaginales, festival des mondes imaginaires, sont organisées depuis 2002 par la Ville d'Épinal. Elles rassemblent chaque année les principaux auteurs de fantasy, d'anticipation, de science-fiction, de fantastique, de BD et de roman historique français et étranger.

Le festival organise plusieurs prix littéraires, essentiellement centrés autour de la littérature de fantasy et décernés tant par des jurys professionnels (Prix Imaginales) que par des jurys de lecteurs (Prix Imaginales des écoliers, collégiens et lycéens).

### **Article 1 – Objectifs littéraires**

Le Prix Imaginales de la bande dessinée des bibliothécaires (PIBDB) récompense les meilleures BD d'imaginaire, science-fiction, fantastique et tout particulièrement de fantasy, publiées l'année civile précédente.

### **Article 2 – Organisation**

#### **La sélection :**

Les œuvres choisies appartiennent aux divers genres de l'imaginaire : prioritairement la fantasy, mais également le fantastique ou la science-fiction.

Les BD retenues le sont en raison de leur qualité littéraire, de la richesse de leur imagination ou de leur capacité à susciter la réflexion et le débat chez les lecteurs, quels qu'ils soient. Les BD doivent pouvoir s'adresser à un public adulte. Elles seront sélectionnées pour leur qualité tant scénaristique que graphique.

Il s'agit de BD francophones publiées l'année civile précédente – du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024 pour le prix de 2025 - en édition originale, à compte d'éditeur, diffusés et disponibles en librairie sur le territoire national.

Sont donc exclues : les bandes dessinées publiées à compte d'auteur ou en auto-publication, les BD traduites, les rééditions ou les BD non publiées l'année civile précédente et les BD exclusivement publiées en format numérique.

Les éditeurs et/ou les auteurs qui souhaitent participer devront envoyer leur bande dessinée à IZNEO qui le mettra à disposition des membres du comité de sélection.

Le comité de lecture est souverain pour déterminer les livres sélectionnés, a priori au nombre de cinq.

L'auteur qui remporte le Prix Imaginales des bibliothécaires ne peut pas présenter une nouvelle bande dessinée à l'édition suivante de ce prix.

### **Le comité de sélection et l'organisation du prix :**

La coordination du Prix Imaginales de la bande dessinée des bibliothécaires est assurée par Camille BERZOSA-FIORINI, bibliothécaire à la bmi (bibliothèque multimédia intercommunale) d'Épinal, qui assure la coordination du comité de sélection pour le compte des Imaginales.

Le comité de sélection est par ailleurs constitué de sept personnes qualifiées :

- **Adrien GRAEDEL**, bibliothécaire, Médiathèque de Golbey
- **Aurélié JOVIGNOT**, bibliothécaire, Médiathèque de Saint-Maur-des-Fossés
- **Cynthia LECHÊNE**, assistante commerciale, Renov'Livres
- **Alice LEGAY**, bibliothécaire, Bibliothèque de Xertigny
- **Amélie MUTHS**, bibliothécaire, Médiathèque départementale des Vosges
- **Nicolas PÉRISSE**, bibliothécaire, Médiathèque de Cergy
- **Arnaud TOUSSAINT**, directeur des Cinés Palace

Le secrétariat et l'organisation du prix sont assurés par Jean-Baptiste FOLLEY (Direction de la Culture et du Patrimoine, Ville d'Épinal).

### **Le fonctionnement :**

L'inscription est ouverte gratuitement à toutes les bibliothèques volontaires : bibliothèques municipales et intercommunales, médiathèques départementales, bibliothèques universitaires, centres de documentation et d'information (CDI), etc.

Chaque établissement mandate un bibliothécaire ou un professeur documentaliste qui la représente et centralise les inscriptions de ses collègues.

Toutes les bibliothèques d'un même réseau peuvent être inscrites individuellement.

Chaque bibliothécaire/professeur documentaliste inscrit dispose d'un droit de vote.

Le comité de sélection qui se réunit régulièrement tout au long de l'année propose une sélection de 5 BD à l'ensemble des bibliothèques participantes.

Les BD sont mises à disposition sous forme d'un compte sécurisé à chaque bibliothécaire/professeur documentaliste inscrit.

## **Calendrier :**

**Du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024 :** les éditeurs et/ou les auteurs qui souhaitent participer devront envoyer leur bande dessinée à *IZNEO* qui le mettra à disposition des membres du comité de sélection.

**Janvier 2025 :** annonce officielle de la sélection par la direction du festival.

**De janvier à mai 2025 :** lecture par les bibliothécaires et professeurs documentalistes.

**Jusqu'au lundi 5 mai 2025 à midi :** vote individuel des bibliothécaires/professeurs documentalistes. Chacun classe la sélection selon sa préférence en attribuant une note de 1 à 5 à chaque BD. Le livre lauréat est celui qui récolte le plus de points. En cas d'égalité, le comité de sélection arbitrera pour la sélection finale.

**Mardi 6 mai 2025 :** proclamation officielle du lauréat par la direction du festival.

**Vendredi 23 mai 2025 :** remise du prix pendant le festival.

Le lauréat est invité à l'édition des Imaginales 2025.

## **Article 3 – Participation**

Les inscriptions sont gratuites et ouvertes jusqu'à la fin du mois d'avril 2025.

## **Article 4 - Modalités d'inscription**

Une préinscription est possible sur le site internet : [www.imaginales.fr](http://www.imaginales.fr) et auprès de Jean-Baptiste FOLLEY : [jean-baptiste.folley@epinal.fr](mailto:jean-baptiste.folley@epinal.fr)

Les déplacements sont optionnels et à la charge des bibliothèques et CDI.

## **Article 5 - Communication**

Le festival assurera la communication du Prix et des cinq ouvrages sélectionnés sur l'ensemble des supports de communication : site internet, réseaux sociaux, site du festival, site internet d'IZNEO, etc.

## **Article 6 - Dotation et remise du prix**

Le prix est administré, géré et doté par la Ville d'Épinal d'un montant de 500 € qui est remis au lauréat ou à son représentant lors de l'édition du festival des Imaginales.

## **Article 7 - Acceptation du règlement**

La participation au Prix Imaginales de la bande dessinée des bibliothécaires entraîne l'acceptation pleine et entière de ce règlement.